

Alors que le Parlement n'a toujours pas inscrit la prévoyance professionnelle des acteurs culturels dans la loi, cinq institutions de prévoyance du secteur de la culture – parmi lesquelles la fpa – se sont regroupées pour créer le réseau Prévoyance Culture, une plate-forme commune dont le but est d'améliorer la prévoyance professionnelle des artistes, toutes disciplines confondues. Ce réseau offre aux promoteurs de la culture la possibilité de décompter et de verser de manière très simple des contributions de prévoyance pour les artistes qu'ils soutiennent. De leur côté, les artistes indépendants et les intermittents peuvent désormais s'affilier à une institution de prévoyance professionnelle et y assurer l'intégralité de leurs revenus.

Les institutions de prévoyance réunies au sein du réseau Prévoyance Culture sont convaincues que la participation à la prévoyance des acteurs culturels est un indicateur déterminant de la qualité d'une promotion de la culture qui se veut socialement responsable; en effet, pour être durable, celle-ci doit aussi porter sur l'amélioration des conditions sociales dans lesquelles les artistes créent leurs œuvres. C'est pourquoi le réseau s'est fixé pour but non seulement de favoriser la prévoyance professionnelle des acteurs de la culture, mais aussi d'encourager les promoteurs culturels à assumer davantage leur responsabilité dans ce domaine et d'édicter des directives pour une promotion de la culture socialement responsable.

Pour d'autres informations sur le réseau Prévoyance Culture, voir sous:
www.prevoyance-culture.ch

Nouveau formulaire de décompte pour les intermittents

A la suite de l'introduction du nouveau numéro d'assuré AVS, il a fallu modifier le formulaire de décompte pour les intermittents. Pour des raisons liées à la protection des données, le nouveau numéro ne contient plus de codes susceptibles de révéler le sexe ou l'âge de la personne assurée.

Ces deux informations étant toutefois indispensables pour l'administration de l'assurance, elles doivent dorénavant être indiquées explicitement dans les rubriques prévues à cet effet.

Par ailleurs, il faut aussi nouvellement préciser la durée d'occupation. Cette information est en effet nécessaire pour déterminer lors du décompte s'il s'agit de rapports de travail soumis au régime LPP obligatoire ou sur-obligatoire.

La durée d'occupation doit être indiquée en semaines entières (diviser par cinq le nombre de jours de travail, et arrondir à une semaine un éventuel solde supérieur à deux jours).

Le nouveau formulaire de décompte pour les intermittents est disponible sous forme électronique et peut être téléchargé sur le site www.vfa-fpa.ch.

Pour toutes vos questions, veuillez vous adresser au secrétariat ou au bureau de gestion (voir adresse sur la première page).

Rapport annuel

Avant-propos du président

Edition 2009

L'année 2008 a été placée sous le signe de la crise, qui a laissé des marques profondes dans l'économie. Les caisses de pensions en ont elles aussi subi le contrecoup. Plus de 50% d'entre elles présentent aujourd'hui un découvert, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus à même de couvrir le capital de prévoyance nécessaire avec la fortune à leur disposition. Lorsqu'une caisse de pensions se retrouve dans une telle situation, elle est contrainte de prendre des mesures d'assainissement, qui peuvent consister soit en une augmentation des contributions, soit en une diminution de la rémunération servie sur les avoirs accumulés par les assurés.

En vertu du contrat d'assurance d'association que la fpa a conclu avec AXA Winterthur, cette dernière s'engage à garantir aux assurés les prestations à hauteur de celles que la fpa promet à ses assurés. Autrement dit – et c'est là une bonne nouvelle –, notre fondation de prévoyance ne peut jamais se retrouver en découvert. Pour preuve, son taux de couverture s'élève à 102,58% au 31 décembre 2008. De plus, la fpa a décidé de servir en 2009 un intérêt de 2,5% sur les avoirs de vieillesse des employés fixes et des intermittents. Dans l'actuel contexte économique, il s'agit là d'une excellente rémunération.

La solution souscrite par la fpa auprès d'AXA Winterthur est particulièrement intéressante et sécurisante en période de crise, ce qui ne signifie toutefois pas que le Conseil de fondation puisse rester les bras croisés. En effet, nous devons veiller non seulement à ce que les plans proposés soient adaptés aux besoins de nos assurés, mais aussi à ce que les coûts de l'assurance demeurent à un niveau raisonnable. C'est pourquoi le Conseil de fondation devra, à l'avenir également, suivre l'évolution des coûts avec attention.

Thomas Tribolet, président du Conseil de fondation

La fpa en bref

Etat au 30.06.09

Bureau de gestion

Case postale 300, 8401 Winterthur

Téléphone 052 261 35 47

Fax 052 261 63 47

www.vfa-fpa.ch

Mail: info@vfa-fpa.ch

Secrétariat

Case postale 2210, 8031 Zurich

Téléphone 044 272 21 49

Fax 044 272 21 94

Mail: sekretariat@vfa-fpa.ch

Conseil de fondation

Représentant-e-s des employeurs:

Thomas Tribolet SFP / président

Adriano Viganò SFA

Rolf Langenbach SFA

Michael Steiger SFP

Elena Pedrazzoli GARP

Jonas Raeber GSFA

Représentant-e-s des salariés:

Pia Gianinazzi ssfv / vice-présidente

Daniel Gibel ssfv

Gilles Tschudi ssfv

Brigitte Zimmermann ARF/FDS

Gabriela Kasperski ASP

Daniel Brühlhart Institutions

Résumé des comptes annuels

Actifs	Bilan au	31.12.2008 en CHF	31.12.2007 en CHF
A Placements		3'735'201.70	3'237'360.10
B Compte de régularisation actif		1'872'233.80	1'623'770.55
C Actifs provenant de contrats d'assurance		54'979'424.25	49'878'669.25
Total des actifs		60'586'859.75	54'739'799.90
Passifs		31.12.2008	31.12.2007
D Dettes		259'277.51	259'381.04
E Compte de regularisation passif		3'298'493.40	2'597'562.45
F Réserve de contributions de l'employeur		-	-
G Provisions non techniques		89'273.68	216'144.26
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		55'508'035.45	50'407'280.45
Passifs liés		59'155'080.04	53'480'368.20
I Réserves de fluctuation de valeurs		-	-
J Capital de la fondation / fonds libres / découvert			
Situation en début de période		1'259'431.70	1'064'593.38
Augmentation / Diminution provenant de liquidations partielles		-	-
Excédent des produits / Excédent des charges		172'348.01	194'838.32
Situation en fin de période		1'431'779.71	1'259'431.70
Total des passifs		60'586'859.75	54'739'799.90
Taux de couverture		102.58%	102.49%
Compte d'exploitation du 01.01 au 31.12		2008	2007
		en CHF	en CHF
K Contributions et apports ordinaires et autres		6'903'968.15	5'729'113.54
L Prestations d'entrée		2'633'048.31	2'678'870.47
K-L Apports provenant de contributions et de prestations d'entrée		9'537'016.46	8'407'984.01
M Prestations réglementaires		-522'282.10	-390'532.35
N Prestations extra-réglementaires		-	-
O Prestations de sortie		-3'822'185.05	-4'224'110.20
M-O Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés		-4'344'467.15	-4'614'642.55
P/Q Dissolution / Constitution de provisions techniques et de réserves		-	-
R Produits de prestations d'assurance		4'947'306.58	5'007'766.40
S Charges d'assurance		-9'804'115.21	-8'479'983.62
K-S Résultat net de l'activité d'assurance		335'740.68	321'124.24
T Résultat des placements		-29'050.20	-25'053.77
T Frais d'administration des placements		-	-
T Résultat net des placements		-29'050.20	-25'053.77
U Dissolution / Constitution de provisions non techniques et de réserves		-0.00	5'597.70
V Autres produits		3'100.00	600.00
W Autres frais		-1.10	-
X Frais d'administration généraux		-137'441.37	-107'407.85
X Frais de marketing		-	-22.00
K-X Excédent des produits / charges avant réserves fluct. de valeurs		172'348.01	194'838.32
Y Dissolution / Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-	-
Z Excédent des produits / Excédent des charges		172'348.01	194'838.32

Evolution de la fpa

	31.12.2008	31.12.2007
Employeurs affiliés et assurés		
Total des employeurs affiliés	118	116
Total des assurés soumis à contributions	1'488	1'513
Total des assurés libérés du paiement des contributions	102	266
Total des assurés actifs	1'590	1'779
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	12	9
Rentes pour enfants de pensionnés	3	1
Rentes d'invalidité	12	11
Rentes pour enfants d'invalides	0	0
Rentes de conjoints ou de partenaires survivants	3	3
Rentes d'orphelins	4	4
Total des bénéficiaires de rentes	34	28
Montant des avoirs épargnés	54'979'424	49'878'669
Somme des avoirs de vieillesse LPP	27'352'612	24'471'241
Evolution de la rés. mathématique des bénéf. de rentes		
Montant de la réserve mathématique au 01.01	3'362'875	2'243'182
Variation de valeur après adaptation des bases de calcul	-	-
Adaptation au nouveaux mode de calcul au 31.12	691'309	1'119'690
Total du capital de prévoyance des bénéf. de rentes	4'054'181	3'362'872
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2		
Actifs à la date de clôture du bilan à la valeur de marché	60'586'860	54'739'800
./. Fonds non disponibles	- 3'557'771	- 2'856'944
Fonds disponibles pour risques de prévoyance / actuariels	57'029'089	51'882.856
Capital de prév. nécessaire pour risques de prév. / actuariels	55'597'309	50'623'425
Taux de couverture (en % des fonds nécessaires)	102,58	102,49